



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201659-20230404-MPG032023001-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023

Publication : 11/04/2023

## **COMMUNE DE PANISSIERES** **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 04 avril 2023 à 20h00, en session ordinaire ;

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire ;

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 31/03/2023.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, GUILLAUMOND Monique, GONZALEZ Éric, MIOCHE Laurent, FAYE Sylvie, DUSSUD Grégory, PERONNET Jean-Marc, DUTEL Noémie, GRANJON Marc, BOREL Anne-Marie, BEFORT Jean-Marc, SEYVE Véronique, SERAILLE Loïc, VIGNON Philippe, FONGARLAND Jean-Jacques, PILON Denis.

Absents excusés : FOUILLAT Christine (procuration à MIOCHE Laurent), BERTALOTTO Frédérique (procuration à SEYVE Véronique), PLASSE Elodie (procuration à GRANJON Marc), BONNET Philippe, SUREDA Jennifer.

Secrétaire de Séance : DUTEL Noémie.

### **MPG/ 03 2023 001**

### **Approbation du Compte Administratif 2022 – Budget communal**

Le Conseil municipal désigne M Grégory DUSSUD, Adjoint aux Finances, président de séance pour cette délibération. M. le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote. Il est rappelé l'effort soutenu pour maîtriser les dépenses de fonctionnement, grâce à un travail continu de la commission finances et de l'ensemble de l'équipe municipale et des services municipaux.

Le Conseil constate que le compte administratif 2022 est semblable en tous points au compte de gestion du Trésorier.

#### **La balance générale se présente comme suit :**

##### ***Fonctionnement***

*Recettes*                    2 459 266,05 €

*Dépenses*                - 2 056 473,19 €

-----

*Excédent*                + 402 792,86 €

##### ***Investissement***

*Recettes*                                    578 426,96 €

*Dépenses*                                - 1 051 566,37 €

-----

- 473 139,41 €

Résultat antérieur 2021 reporté : - 296 131,75 €

Soit un résultat de clôture 2022 : - 769 271,16 €

Restes à réaliser Dépenses 2022 : 159 556,65 €

Restes à réaliser Recettes 2021 : 594 368,10 €

Soit un besoin de financement porté à 334 459,71 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (20 pour) :**

-approuve le compte administratif 2022 du budget général de la commune

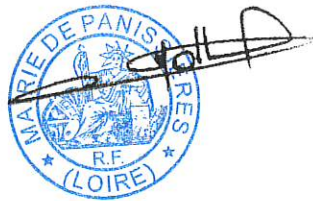
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Ont signé au registre tous les membres présents.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison, pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier de Feurs

Le Maire  
Christian MOLLARD

La secrétaire de séance  
Noémie DUTEL



*Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le 11 avril 2023. Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, la saisine du tribunal susmentionné est possible par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.*